



PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'INTIMIDATION ET DE HARCÈLEMENT

École Saint Jean Bosco
Maternelle et Élémentaire

2 allée de Langförden

44850 LE CELLIER

02.40.25.47.08

1. Cadre général

« Aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein de l'établissement ou en marge de la vie scolaire et ayant pour objet ou effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. »

L'École Saint Jean Bosco affirme sa volonté de garantir un climat scolaire serein, sécurisant et bienveillant pour l'ensemble des élèves. Ce protocole vise à permettre une prise en charge rapide, coordonnée et adaptée des situations d'intimidation, de mal-être et de harcèlement.

2. Les acteurs concernés

Tous les adultes de l'établissement participent à la prévention, au repérage et à la prise en charge des situations préoccupantes.

Fonction	Rôles
<i>Chef d'établissement</i>	<i>Le chef d'établissement assure la coordination des situations, les relations avec les familles et les signalements éventuels.</i>
<i>Équipe éducative</i>	<i>Observation, écoute, repérage des signaux faibles et transmission des informations.</i>
<i>Familles</i>	<i>Partenaires essentiels dans la compréhension et le suivi des situations.</i>
<i>DDEC Loire-Atlantique</i>	<i>Accompagnement possible via les services de la direction diocésaine (chargée de mission aux suivis des situations de harcèlement)</i>

3. Prévenir et sensibiliser

- Développement des compétences psychosociales.
- Éducation à l'empathie et au respect d'autrui.
- Travail autour des émotions et de la communication.
- Sensibilisation au harcèlement.
- Temps d'échanges réguliers en classe.
- Actions menées en lien avec les familles et l'APEL.

4. Démarche de prise en charge

1. Repérer et accueillir la parole

Toute parole d'élève ou de famille est accueillie avec sérieux, écoute et confidentialité.

2. Recueillir les informations

Des entretiens sont menés avec les élèves concernés et les adultes témoins de la situation.

3. Analyser la situation

L'équipe éducative évalue la gravité, la répétition et les conséquences des faits.

4. Mettre en œuvre des actions

Des mesures de protection, de réparation et d'accompagnement sont engagées rapidement.

5. Assurer le suivi

La situation reste suivie dans le temps afin de vérifier l'arrêt des faits.

5. Niveaux de vigilance

Niveau	Situation observée	Réponses possibles
Niveau 1	<i>Mal-être ponctuel, conflit isolé, signaux faibles.</i>	<i>Écoute, médiation, vigilance renforcée.</i>
Niveau 2	<i>Faits répétés ou exclusion progressive.</i>	<i>Entretiens, accompagnement des élèves et familles.</i>
Niveau 3	<i>Harcèlement caractérisé.</i>	<i>Protection immédiate, suivi renforcé, information DDEC.</i>
Niveau 4	<i>Situation grave mettant en danger l'élève.</i>	<i>Signalement institutionnel et protection renforcée.</i>

6. Ressources et contacts

3018 – Numéro national de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement

DDEC Loire-Atlantique : Karine OUISSE – Chargée de mission

École Saint Jean Bosco – Direction : Antoine JOGUET

7. Engagement de l'établissement

L'ensemble de la communauté éducative de l'École Saint Jean Bosco s'engage à agir avec réactivité, bienveillance et fermeté afin de garantir à chaque élève un environnement scolaire serein et sécurisant.